



Commune de
PERROY

Commune de Perroy
Commission Gestion & Finance

Perroy, le 27 mai 2026

Conseil communal du 11 juin 2026

Rapport de la Commission Gestion & Finances

Préavis n° 06/2026 - Demande d'un crédit de CHF CHF 30'000.– pour la réfection de l'exutoire EC et enrochement de l'Eau Noire - DP 111

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission Gestion & Finances composée de Mme Mireille Gaillard, MM. Philippe Achard, Stéphane Bettems, Walter Bietry, Julien Gaillard, Claude Jenni, Christophe Jaccoud, Charly Muller et Fabrice Strevens s'est réunie le 18 mai 2026 afin d'examiner entre autres l'objet précité. A cette date, notre commission a rencontré la Municipalité in corpore qui a répondu à nos questions et que nous remercions.

Comme mentionné dans le préavis, ce projet fait suite à une érosion de la berge causée par le ruisseau de l'Eau Noire, ayant provoqué l'effondrement d'une tête d'exutoire des eaux claires (EC) dans le cours d'eau. Les travaux prévus consistent à remplacer l'exutoire et à stabiliser la berge afin de prévenir de nouveaux dégâts.

Le projet, piloté par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), a fait l'objet d'une inspection le 22 mai 2025 et d'une autorisation de la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA) le 19 juin 2025. Les devis ont été transmis à la Municipalité le 25 mars 2026.

Les travaux pourront débuter après signature des devis par toutes les parties et doivent être réalisés avant début octobre 2026, avec la possibilité de reporter le chemisage du collecteur en 2027 en cas de contraintes.

Une clé de répartition des coûts, établie par bassin versant, concerne les eaux de pluie rejetées dans l'exutoire de l'Eau Noire au niveau du domaine public (DP) 111 est de :

- 29 % pour la Commune de Perroy (env. 25 l/s)
- 71 % pour le Canton de Vaud (env. 61 l/s)

Cette répartition s'applique aux travaux de réfection de l'exutoire, d'enrochement (entreprise Perrin) et de chemisage du collecteur (entreprise Kunzli). La part communale est estimée à env. CHF 30'000.–, financée par les liquidités communales ou par un emprunt.

La commission constate que ces travaux sont nécessaires et s'imposent pour assurer la sécurité de l'ouvrage et prévenir toute dégradation supplémentaire.

Conformément au MCH2, les ouvrages de génie civil sont amortis selon leur nature, sur des durées de référence d'environ 40 ans pour les canaux. La commission relève que cette durée d'amortissement est conforme au MCH2 et aux pratiques usuelles pour ce type d'ouvrage. L'amortissement correspondant sera inscrit au budget de fonctionnement dès l'année suivant la fin des travaux.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission Gestion & Finances vous propose à l'unanimité :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF CHF 30'000.– TTC pour les travaux décrits dans le préavis n° 06/2026, permettant la réfection de l'exutoire et l'enrochement de l'Eau Noire
- de financer cette opération par les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt

Au nom de la Commission Gestion & Finances :

La présidente :
Mireille Gaillard

Le rapporteur :
Stéphane Bettems